

ATTIJARI FCP DYNAMIQUE SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2012

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012.

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié et en application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif net de la « **ATTIJARI FCP DYNAMIQUE** » arrêté au 31 Décembre 2012.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP DYNAMIQUE** », comprenant le bilan au 31 Décembre 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers.

Responsabilité du gestionnaire pour les états financiers :

Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de gestion du fonds commun de placement. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur :

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles appliquées en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Etendue de l'audit :

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP DYNAMIQUE** », ainsi que les résultats de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 Décembre 2012, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques :

- 1.** Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux copropriétaires sur la situation financière et les comptes annuels.
- 2.** Nous avons constaté qu'au 31 Décembre 2012, Le fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP DYNAMIQUE** », emploie 43,18% de son actif en liquidités et quasi liquidité, soit 23,18% au delà du seuil de 20% autorisé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du Code des Organismes de Placement Collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 28 Mars 2013

Le commissaire aux comptes :
P/ CMC – DFK International
Chérif BEN ZINA

BILAN
AU 31/12/2012

<u>ACTIF</u>	<u>NOTE</u>	<u>Au 31/12/2012</u>
AC1-PORTEFEUILLE-TITRES		92 241
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	4-1	92 241
b-Obligations et valeurs assimilées		-
c-Autres valeurs		-
AC2-PLACEMENTS MONTAIRES ET DISPONIBILITES		70 098
a-Placements monétaires		-
b-Disponibilités	4-2	70 098
AC3-CREANCE D'EXPLOITATION		
AC4-AUTRES ACTIFS		
TOTAL ACTIF		162 339
<u>PASSIF</u>		
PA1-OPERATEURS CREDITEURS	4-5	929
PA2-AUTRS CREDITEURS DIVERS	4-6	29
TOTAL PASSIF		958
<u>ACTIF NET</u>		
CP1-CAPITAL	4-3	160 079
CP2-SOMMES DISTRIBUABLES		1 301
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs		-
b-Sommes distribuables de l'exercice	4-4	1 301
ACTIF NET		161 381
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		162 339

ETAT DE RESULTAT

AU 31/12/2012

	NOTE	Du 19/08/2011
		Au 31/12/2012
PR 1-Revenus de portefeuille-titres		5 803
a-Dividendes	4-7	5 803
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		-
c-Revenus des autres valeurs		-
PR 2-Revenus des placements monétaires	4-8	172
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		5 974
CH 1-Charges de gestion des placements	4-9	4 258
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 716
PR 3-Autres produits		-
CH 2-Autres charges	4-10	433
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 283
PR 4-Régularisations du résultat d'exploitation		18
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		1 301
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-18
_Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-31
_Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		10 329
_Frais de négociation		-193
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		11 387

ETAT DE VARIATION DE L 'ACTIF NET

AU 31/12/2012

	<u>Du 19/08/2011</u>
	<u>Au 31/12/2012</u>
<u>AN 1-VARIATION DE L ACTIF NET RESULTANT</u>	
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	
a-Résultat d'exploitation	1 283
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-31
c-Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	10 329
d-Frais de négociation de titres	-193
<u>AN 2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	
<u>AN 3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	
a-Souscriptions	49 993
_Capital	49 700
_Régularisation des sommes non distribuables	275
_Régularisation des sommes distribuables	18
_Droits d'entrée	
b-Rachats	-
_Capital	-
_Régularisation des sommes non distribuables	-
_Régularisation des sommes distribuables	-
_Droit de sortie	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	61 381
<u>AN 4-ACTIF NET</u>	
a-En début d'exercice	100 000
b-En fin d'exercice	161 381
<u>AN 5-NOMBRE DE PARTS</u>	
a-En début d'exercice	10 000
b-En fin d'exercice	14 970
VALEUR LIQUIDATIVE	10,780
DIVIDENDE DISTRIBUE	-
AN6-TAUX DE RENDEMENT	7,80%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Arrêtés au 31/12/2012

(Unité en Dinars Tunisiens)

1. Présentation du Fonds Communs de placement ATTIJARI FCP DYNAMIQUE

ATTIJARI FCP DYNAMIQUE est un fonds commun de placement de type mixte, régi par le code des OPCVM promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 22 décembre 2010 n° 45/2010.

Le capital initial s'élève à 100 000 dinars divisé en 10 000 parts de 10 dinars chacune. Sa durée de vie a été fixée à 99 ans.

ATTIJARI FCP DYNAMIQUE est un fonds commun de placement de distribution. Le dépositaire de ce fonds est ATTIJARI BANK. Son gestionnaire est ATTIJARI GESTION.

Le fonds a été constitué le 19 Août 2011 et l'ouverture au public a eu lieu en date du 1^{er} Novembre 2011.

2. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31/12/2012 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Exceptionnellement, le premier exercice du fonds s'étend du 19/08/2011 au 31/12/2012.

3. Règles et méthodes comptables

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2012, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2012 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.
La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond au coût historique des titres.

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition.
Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de sortie des placements est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré.

4. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

4-1 – Portefeuille Titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 92 241 DT et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2012
Coût d'acquisition	92 272
- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	85 529
- Titres OPCVM	6 743
- Obligations et valeurs assimilées	-
Plus ou moins values potentielles	-31
- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	-51
- Titres OPCVM	20
- Obligations et valeurs assimilées	-
Intérêts courus sur Obligations et valeurs	-
Totaux	92 241

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe I.

4-2 – Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 70 098 DT et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2012
- Avoir en banque	1 758
- Sommes à l'encaissement	116 811
- Sommes à régler	-48 477
- Intérêts courus sur comptes courants	6
Totaux	70 098

4-3 - Capital social

- Capital au 19/08/2011	
- Montant	100 000
- Nombre de titres	10 000
- Nombre de porteurs de parts	2
Souscriptions réalisées	
- Montant	49 974
- Nombre de titres	4 970
- Nombre de porteur de parts	2
Rachats effectués	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre de porteurs de parts sortants	-
Autres effets s/capital	
- Variation des plus et moins values potentielles	-31
- Plus values réalisées sur cession de titres	10 329
- Frais de négociation	-193
- Capital au 31/12/2012	
- Montant	160 079
- Nombre de titres	14 970
- Nombre de porteurs de parts	4

4-4 -Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice 2012 se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2012
Sommes distribuables de l'exercice	1 301
Totaux	1 301

4-5 - Opérateurs Créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 929 DT et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2012
Gestionnaire	725
Dépositaire	102
Distributeur	102
Totaux	929

4-6-Autres créiteurs divers

Au 31/12/2012, le solde de ce poste s'élève à 29 DT et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2012
- CMF à payer	14
- Etat- Impôt à payer	15
Totaux	29

4-7 – Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 5 803DT pour la période allant du 19/08/2011 au 31/12/2012 et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2012
Revenus des actions et valeurs assimilées	5 803
Totaux	5 803

4-8 – Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 19/08/2011 au 31/12/2012, à 172 DT et représente le montant des intérêts courus sur le compte courant.

Libellé	31/12/2012
Intérêts/ compte courant	172
Totaux	172

4-9 – Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 4 258 DT et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2012
Rémunération du gestionnaire	3 320
Rémunération du dépositaire	469
Rémunération Distributeur	469
Totaux	4 258

4-10 – Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 433 DT et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2012
Redevance CMF	188
Impôts et Taxes	139
Autres Frais et Frais Bancaires	106
Totaux	433

5. Autres informations

5-1 Rémunération du gestionnaire :

La gestion du fond est confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire à partir de sa création. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,5% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. **Cette rémunération passera à 2.25% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien à partir du 1^{er} Janvier 2013.**

La rémunération d'«Attijari Gestion» au 31/12/2012 s'élève à 3 320 DT TTC.

5-2 Rémunération du dépositaire :

La fonction de dépositaire est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,25 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d' « Attijari Bank » au 31/12/2012 s'élève à 469 DT TTC.

5-3 Rémunération du Commercial :

La fonction de commercialisation est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations, le Commercial perçoit une rémunération de 0,25 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'«Attijari Bank » au 31/12/2012 s'élève à 469 DT TTC.

PORTEFEUILLE AU 31/12/2012

(Unité : en Dinars Tunisiens)

Désignation du titre	Nre titres	Coût d'acquisition	Valeur 31/12/2012	%Actif	% K EMIS
Actions		85 529	85 478	52,66%	
AIR LIQUIDE	10	3 356	3 600	2,22%	0,00%
DA1/15 AIRLIQUIDE2012	10	224	214	0,13%	0,00%
ARTES	444	4 396	3 762	2,32%	0,00%
ASSAD	800	6 880	6 855	4,22%	0,01%
ATTIAJRI BANK	500	7 500	7 402	4,56%	0,00%
ATTIJARI LEASING	50	2 000	1 895	1,17%	0,00%
ESSOUKNA AA	900	5 824	9 455	5,82%	0,02%
MONOPRIX	280	7 613	7 751	4,77%	0,00%
POULINA GH	1 900	13 631	12 553	7,73%	0,00%
SFBT	501	6 368	6 363	3,92%	0,00%
SITS	1 000	3 500	3 096	1,91%	0,01%
SPDIT	1 600	11 157	10 992	6,77%	0,01%
T. LEASING	100	2 613	2 260	1,39%	0,00%
DPS 1/7 T.LEASING 2012	100	47	3	0,00%	0,00%
TUNIS RE	500	5 320	4 256	2,62%	0,00%
TUNISIEPROFILESA	1 000	5 100	5 021	3,09%	0,00%
OPCVM		6 743	6 763	4,17%	
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	66	6 743	6 763	4,17%	0,005%
Total Général			92 241	56,82%	